

Extension Trek Santa Cruz



Jours:	6
Prix:	680 USD Vol international non inclus
Confort:	★★☆☆☆
Difficulté:	★★★★☆
	📍 Trekking 📍 Montagnes 📍 Faune et Flore 📍 Aventure, exploration et expédition 📍 Randonnée 📍 Paysages 📍 Vie sauvage

4 journées de trek en campement dans le cœur de la Cordillère Blanche entre les sommets mythiques de l'Alpamayo, du Chopicalqui, Huandoy, Huascarán et leurs glaciers, moraines et lacs d'altitude.

Jour 1. Lima – Huaraz



Lima 📍
🚌 400km - ⌚ 8h 30m
Huaraz 📍

- Transfert en véhicule privé jusqu'au terminal de bus. Bus public depuis **Lima** en direction de **Huaraz** (8h30 de bus).

🍴 Déjeuner	Repas Libre
🍷 Dîner	Repas Libre
🏠 Hébergement	Hôtel

Jour 2. Huaraz - Cashapampa - Llamacorral



Llamacorral 📍

- Un véhicule privé vient vous chercher à votre hôtel pour un transfert vers **Cashapampa** (2900m), lieu de début de votre trek de 4 jours dans la **Cordillère Blanche**. Accompagnés de votre guide et des chevaux, vous rejoignez **Llamacorral** (3760m) pour le lieu de campement. Marche de 6 heures pour un dénivelé de 860 mètres.

☕ Petit déjeuner	Hôtel
🍴 Déjeuner	Restaurant
🍷 Dîner	Restaurant
🏠 Hébergement	Campement

Jour 3. Llamacorral - Taullipampa



- Suite de l'ascension avec le passage par le lagon de **Jatuncocha**. Vous avez une vue sur les montagnes de **Quitaraju** (6035 m), **Arte-sonraju** (6025 m) et d'**Alpamayo** (5947 m). Arrivée à **Taullipampa** (4250m) pour votre campement.



Taullipampa

Arrivée à **Taullipampa** (4250m) pour votre campement.

☕ Petit déjeuner	Restaurant
🍴 Déjeuner	Restaurant
🍷 Dîner	Restaurant
🏠 Hébergement	Campement

Jour 4. Taullipampa—Col Punta Union—Paria



Paria

- Départ après le petit déjeuner en empruntant un chemin pré Inca pour le col de **Punta Union** (4750), point le plus haut de notre marche. Du sommet, vue sur la **Cordillère Blanche** enneigée, du lagon **Taullicocha** et son eau turquoise. Descente vers notre campement à Paria (3750m). Traversé d'une forêt de Polylepis et observation de la fleur de **Rima Rima**.

☕ Petit déjeuner	Restaurant
🍴 Déjeuner	Restaurant
🍷 Dîner	Restaurant
🏠 Hébergement	Campement

Jour 5. Paria—Vaqueria—Huaraz



Huaraz



- Dernier jour de trek avec la visite des comunatés **Huaripampa y Collo**, pour arriver à **Vaquería**, point final de cette marche. Un véhicule vous attends pour rejoindre **Huaraz**.

☕ Petit déjeuner	Restaurant
🍴 Déjeuner	Restaurant
🍷 Dîner	Repas Libre
🏠 Hébergement	Hôtel




Jour 6. Huaraz - Lima

- Transfert de votre hôtel à la station de bus de **Huaraz** pour un retour sur **Lima**

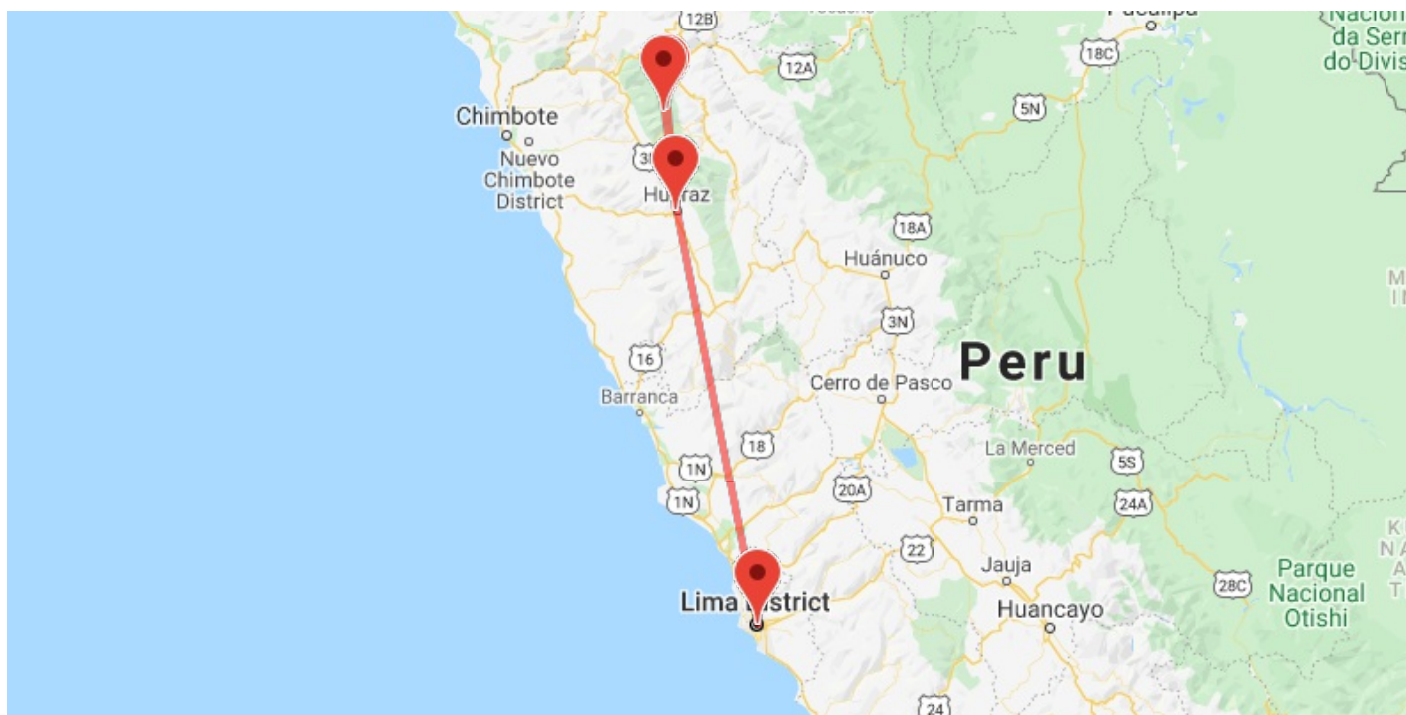


Huaraz 
400km - 8h 30m
Lima 

↳ Transfert de votre hôtel à la station de bus de Huaraz pour un retour sur Lima.

 Petit déjeuner	Hôtel
 Déjeuner	Repas Libre
 Dîner	Repas Libre

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-2	3-3	4-4	5-5
1110 USD	870 USD	760 USD	680 USD

Inclus

- Tous les transferts (bus confortables, véhicules privés)
- Tous les hébergements en hostals choisis pour leur caractère local, leur situation et la qualité de leur service.
- Un guide spécialiste de la destination visitée.
- Tous les tickets d'entrée des sites inscrits au programme.
- Inclus tous les repas et la logistique de trek avec portage de vos bagages par des mules.

Non inclus

- Les pourboires et dépenses personnelles
- Les boissons personnelles
- Vos taxis personnels en ville
- Les repas non mentionnés au programme
- Vos assurances personnelles
- Le vol international

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le

Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Passeport et visa

Aucun visa n'est exigé pour les ressortissants de l'union Européenne. Il faut être en possession d'un passeport valide d'au moins 6 mois à compter de l'arrivée sur le territoire Péruvien.

Le nombre de jours autorisés sur le territoire est entre 1 et 183 (6 mois). Il est interdit de dépasser le nombre de jours attribués.

Si vous voyagez avec des enfants, les mineurs doivent eux aussi être en possession d'un passeport.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.